

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2021 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2021 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2021 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

MISSION : Développement agricole et rural	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
<i>1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire</i>	20
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	29
<i>01 – Développement et transfert</i>	29
<i>02 – Fonction support</i>	31
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	32
PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	33
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	37
<i>1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	37
Présentation des crédits	40
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	47
<i>01 – Recherche appliquée et innovation</i>	47
<i>02 – Fonction support</i>	52
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	54

MISSION
Développement agricole et rural

Présentation du compte

TEXTES CONSTITUTIFS

- Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire de façon soutenable, l'objectif stratégique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vise à intégrer les dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire dans les performances de l'agriculture, en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie.

Le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » permet de traduire cet objectif dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural. Il est composé de deux programmes :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » : orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est-à-dire vers l'agroécologie) ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture » : augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises, promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production et améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

Le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » soutient les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » finance quant à lui des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles, des actions d'accompagnement en appui de ces programmes annuels et des projets de recherche, d'innovation et de partenariats, sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui se déroulent, en moyenne, sur 3,5 ans. Pour inciter les acteurs du développement agricole, de la recherche et de la formation à travailler ensemble, deux outils sont mis en œuvre : l'unité mixte technologique (UMT) regroupant les organismes de recherche et les instituts techniques, et le réseau mixte technologique (RMT) piloté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, centre ou institut technique) en partenariat avec les organismes de recherche et de formation.

Les objectifs et priorités en matière de recherche appliquée et développement agricole et rural sont définis dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Compte-tenu du contexte de renégociation de la politique agricole commune (PAC) et de la crise sanitaire de la Covid-19, la programmation 2014-2020 a été prolongée sur l'année 2021, qui a constitué une année de transition pour le PNDAR permettant d'établir un bilan du PNDAR et de développer la nouvelle programmation pour la période 2022-2027.

La programmation 2014-2020 avait pour objectif de conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social. La programmation 2021 s'est articulée autour des thèmes suivants :

- la diversification des filières et le développement de circuits de proximité ;
- l'atténuation des effets du changement climatique ;
- l'autonomie protéique et la gestion des intrants ;
- la gestion intégrée de la santé animale et végétale et le respect de la biodiversité par la mobilisation des principes de l'agro-écologie ;
- le bien-être animal.

En 2021, l'accent a notamment été mis sur l'accompagnement de la sortie du glyphosate, avec quatre actions mises en œuvre :

- Trois appels à projets visant respectivement à :
 - produire des connaissances et des solutions finalisées pour lever les situations d'impasse où aucune alternative appropriée à l'usage d'herbicides à base de glyphosate n'est encore actuellement disponible (P776) ;
 - accompagner les agriculteurs pour la mise en œuvre de méthodes, outils et stratégies préventives ou alternatives à l'utilisation du glyphosate (P775) ;
 - mettre en œuvre de solutions scientifiquement éprouvées pour arrêter définitivement l'usage d'herbicides à base de glyphosate dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole, toutes filières confondues, ces lieux pouvant servir de sites de démonstration – P776).
- Un projet commissionné ayant pour objectif de motiver et d'amplifier l'abandon du glyphosate par les agriculteurs en repérant, en analysant et en mettant en lumière les trajectoires de changement de pratiques d'agriculteurs ayant conduit à l'abandon de l'usage de cet herbicide (P776).

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre des programmes 775 et 776 ont permis de concrétiser l'engagement du Gouvernement de mobiliser 7 M€ sur la sortie du glyphosate.

Ainsi, dans un contexte de suppression probable de produits phytosanitaires, une action a été mise en place sous la coordination des instituts techniques agricoles de l'ACTA pour renforcer l'anticipation et la capacité de recherche et développement sur les alternatives aux molécules préoccupantes. Une convention a été signée avec l'ACTA le 20 décembre 2021 pour formaliser la mobilisation des instituts techniques sur la période 2022-2023.

A travers la mise en place d'un appel à projet annuel dédié du programme 776, les établissements de l'enseignement technique agricole ont été soutenus dans leurs transitions agroécologiques. Ainsi, en 2021, 35 % des établissements sont certifiés "haute valeur environnementale" (HVE) et 28 % des surfaces de l'enseignement agricole sont en agriculture biologique. Ces établissements ont réduit l'utilisation des intrants chimiques de synthèse et 80 % d'entre eux n'ont pas utilisé de glyphosate en 2021.

Le PNDAR a également permis la mise en œuvre l'action REFAGRI-IT qui vise à construire et de mettre en œuvre progressivement les convergences nécessaires en matière de méthodes et d'outils mis en œuvre par l'IFIP (Institut du porc), l'ITAVI (filiales avicole, cunicole et piscicole) et l'Institut de l'Élevage, en lien et en concertation avec leurs partenaires respectifs (APCA, chambres d'agriculture, INRAE, organisations professionnelles, etc.). Elle a permis de nourrir les acteurs publics et professionnels en réponse aux nombreux défis actuels de l'élevage par la production de références sur le fonctionnement et la multi-performance des exploitations françaises et de valoriser les savoir-faire et l'expertise des réseaux d'acteurs.

L'animation des 753 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) reconnus par le ministère a également été soutenue par des financements CASDAR via le programme 775. Ces collectifs d'agriculteurs se sont engagés dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ils rassemblent en 2021 plus de 12 000 exploitations et constituent l'un des outils structurants de l'agroécologie.

L'année 2021 a également vu la publication des orientations 2022-2027 du PNDAR (circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021) et la deuxième partie de l'année a été consacrée à la mise en place des dispositifs PNDAR renouvelés, en vue de leur opérationnalité au 1er janvier 2022, avec pour ambition d'intensifier et de massifier la transition agro-écologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Les principaux objectifs poursuivis avec ces travaux sont de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients.

S'agissant des dépenses, l'exécution budgétaire 2021 du CASDAR est conforme à la programmation effectuée en début d'année, avec 99,5 % de consommation des AE ouvertes, hors crédits issus de la LFR2 positionnés tardivement sur le CAS. La consommation en CP représente 56,26 % des crédits ouverts. Ce niveau de consommation est dû aux

effets conjugués de la crise sanitaire, qui a retardé certains travaux scientifiques, et de la préparation des dispositifs du PNDAR 2022-2027, qui a fortement mobilisé les services de l'administration et l'ensemble des acteurs du PNDAR.

Pour ce qui concerne la recette effective du CASDAR elle s'élève en 2021 à 138,4 M€, soit +12,4 M€ par rapport au plafond de dépenses défini en loi de finances initiale. La taxe qui alimente le CASDAR est calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'année N-1 des exploitations agricoles. Le chiffre d'affaires de l'agriculture de l'année N, par essence volatile, n'est estimé par l'INSEE qu'au mois de décembre de l'année N, soit très tardivement par rapport au calendrier d'élaboration du projet de loi de finances. Cet écart explique les différences constatées entre le montant retenu en loi de finances initiale et la réalisation. Afin de prendre en compte cet excédent de recettes, 10 M€ de crédits complémentaires ont été ouverts en fin de gestion 2021.

■ COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Dans le processus de la mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein du MAA, les actions suivantes ont été réalisées :

- en 2019, les référents Comptabilité analytique ont été désignés au sein des directions centrales et services ;
- en 2020 deux sessions de formation "sensibilisation à la comptabilité analytique appliquée au service public" avec Ymago conseil, permettant aux acteurs du déploiement de la CAN d'acquérir des compétences. Cette formation a été reconduite en 2021 ;
- une feuille de route est en cours de validation, présentant les actions à mettre en œuvre par les services de l'Administration centrale à partir de 2022 ;
- des objets de coûts sont en cours de définition.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

La mission poursuit deux principaux objectifs :

- Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie) ;
- Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale.

Développement agricole et rural

Mission | Équilibre du compte et recettes

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme <i>Prévision LFI</i> Exécution	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
775 - Développement et transfert en agriculture		60 065 400 58 656 007	60 065 400 57 898 076	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 934 600 67 744 568	65 934 600 55 818 558	
Total et solde	126 000 000 138 362 274	126 000 000 126 400 574	126 000 000 113 716 634	+24 645 639

(+: excédent ; -: charge)

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000	138 349 546	+12 349 546
03 - Recettes diverses ou accidentelles		12 728	+12 728
Total	126 000 000	138 362 274	+12 362 274

A partir du compte prévisionnel de l'agriculture pour 2020, publié par l'INSEE au mois de décembre 2020, la recette prévisionnelle a été estimée en début d'année 2021 à 138 M€.

Compte tenu du rythme d'encaissement, le ministère avait prévu que la recette dépasserait dès le mois de septembre le plafond de la LFI (126 M€), avec un excédent de recette attendu au 31/12/2021 de l'ordre de 12 à 13 M€.

Au final, la recette 2021 s'est élevée à 138,36 M€ soit + 12,36 M€ par rapport au plafond fixé en LFI 2021.

Une demande d'ouverture de crédits a été formulée, à hauteur de 10 M€. Les crédits ont été ouverts par la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021.

Cependant, et comme cela avait été anticipé par les deux ministères lors des échanges sur le PLF 2022, ces crédits supplémentaires n'ont pas pu être engagés avant la fin de gestion 2021 compte tenu de leur date de mise tardive à disposition. Ils seront engagés en 2022 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires que sont les mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse (dont plan d'actions Phosmet), l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique (dynamique initiée dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique), l'installation-transmission en agriculture, le développement de l'agriculture biologique, le soutien aux zones intermédiaires, le maillage vétérinaire des zones rurales et le soutien à la génétique animale.

Développement agricole et rural

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
775 – Développement et transfert en agriculture			
Prévision	63 280 000	83 284 258	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	60 065 400	60 065 400	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	3 214 600	23 218 858	
Exécution	58 656 007	57 898 076	
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture			
Prévision	76 415 593	128 829 356	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	65 934 600	65 934 600	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	10 480 993	62 894 756	
Exécution	67 744 568	55 818 558	
Total Prévision	139 695 593	212 113 614	
Total Exécution	126 400 574	113 716 634	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
775 – Développement et transfert en agriculture	65 000 000 63 779 956	60 065 400 58 656 007	65 000 000 60 465 771	60 065 400 57 898 076
01 – Développement et transfert	64 900 000 63 732 477	59 990 400 58 601 687	64 900 000 60 404 692	59 990 400 57 843 871
02 – Fonction support	100 000 47 479	75 000 54 320	100 000 61 079	75 000 54 205
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	71 000 000 71 677 055	65 934 600 67 744 568	71 000 000 66 680 958	65 934 600 55 818 558
01 – Recherche appliquée et innovation	70 700 000 71 610 830	65 634 600 67 478 898	70 700 000 66 596 981	65 634 600 55 716 489
02 – Fonction support	300 000 66 225	300 000 265 670	300 000 83 977	300 000 102 070

Développement agricole et rural

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
775 – Développement et transfert en agriculture	65 000 000 63 779 956	60 065 400 58 656 007	65 000 000 60 465 771	60 065 400 57 898 076
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	100 000 -2 743	75 000 0	100 000 16 257	75 000 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	64 900 000 63 782 699	59 990 400 58 656 007	64 900 000 60 449 514	59 990 400 57 898 076
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	71 000 000 71 677 055	65 934 600 67 744 568	71 000 000 66 680 958	65 934 600 55 818 558
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 -59 165	3 350 000 195 359	300 000 614 975	3 350 000 236 392
Titre 6. Dépenses d'intervention	70 700 000 71 736 220	62 584 600 67 549 209	70 700 000 66 065 983	62 584 600 55 582 166
Total	136 000 000 135 457 011	126 000 000 126 400 574	136 000 000 127 146 729	126 000 000 113 716 634
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	400 000 -61 908	3 425 000 195 359	400 000 631 233	3 425 000 236 392
Titre 6. Dépenses d'intervention	135 600 000 135 518 919	122 575 000 126 205 216	135 600 000 126 515 496	122 575 000 113 480 242

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, Ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Pour la période 2014-2020, le ministère a redéfini le PNDAR et ses orientations dans la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013. La priorité essentielle du PNDAR 2014-2020 est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ».

Ainsi, afin de préserver la diversité de notre agriculture et sa capacité à produire, l'objectif est de conjuguer la recherche de la performance économique et de la performance environnementale, non seulement pour intégrer la dimension environnementale et sanitaire à la production agricole, mais aussi pour réinscrire l'écologie au cœur de l'agronomie et des systèmes de production (agro-écologie, services écosystémiques, systèmes à écologie positive) et également pour valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement (aménités positives). Ainsi, la prise en compte des enjeux liés au développement durable est essentielle pour la viabilité économique à moyen et long terme des exploitations agricoles, notamment la préservation de l'environnement et l'insertion de l'agriculture dans les territoires.

Pour la programmation 2014-2020, l'objectif stratégique poursuivi par le programme 775 consiste ainsi à « orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est-à-dire vers l'agro-écologie) ». Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

A cet objectif est associé l'indicateur unique suivant : « Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie » et « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 ».

Il faut noter :

- que la programmation 2014-2020 a été prolongée d'un an jusque fin 2021, en raison de la crise du Covid-19 et du fait que la prochaine programmation du PNDAR couvrira la période 2022-2027 ;
- que depuis 2016, des appels à projets régionaux en faveur de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ont été introduits dans le programme 775. Ces appels à projets ont été mis en œuvre par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) conformément à l'instruction technique DGPE/SDPE/2016-100 du 10/02/2016 en déclinant un guide national d'aide à la rédaction des appels à projets élaboré par la DGPE. En 2019, 4,9 millions d'euros de crédits du programme 775 ont ainsi été consacrés au financement de ces projets d'appui à l'animation des GIEE ;
- depuis 2017 a été d'introduit dans le programme 775 un nouvel appel à projets intitulé « Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » (ARPIDA) ;
- en 2019 a été introduit dans le programme 775 un appel à projets interne au réseau des chambres d'agriculture mis en œuvre par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) à hauteur de 1,8 millions d'euros. Cet appel à projets REFLEX, poursuivi en 2021, a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de développement mises en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement " du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775	%	72	72,07	>70		70	>75

Commentaires techniques

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PNDAR : « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent au service de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Pour répondre à cet objectif, l'implication des organismes chargés du conseil aux agriculteurs est évaluée au travers des moyens humains qu'ils lui consacrent. L'indicateur mesure ainsi la part des effectifs en équivalents temps-plein (ETP) consacrée, par les organismes bénéficiaires du programme 775, aux deux thématiques prioritaires principales du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

L'indicateur est un pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775.

L'indicateur passe de 66,9 % en 2017 à plus de 70 % en 2021 ce qui traduit une augmentation de la performance conforme à l'objectif cible du PAP 2021.

La réalisation provisoire 2021 (70 %) de l'indicateur a été permise par les données communiquées par les organismes bénéficiaires du CASDAR. Les réalisations définitives 2021 ne seront transmises par les mêmes organismes qu'au cours du mois de mai 2022.

L'objectif d'affecter plus de 70 % des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie traduit la volonté du ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de mobiliser les moyens du programme au service du projet agro-écologique pour la France.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400 58 601 687	59 990 400
02 – Fonction support	75 000	54 320	75 000 54 320	75 000
Total des AE prévues en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 214 600 (hors titre 2)		+3 214 600	
Total des AE ouvertes	63 280 000 (hors titre 2)		63 280 000	
Total des AE consommées	0	58 656 007	58 656 007	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		59 990 400 57 843 871	59 990 400 57 843 871	59 990 400
02 – Fonction support	75 000	54 205	75 000 54 205	75 000
Total des CP prévus en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+23 218 858 (hors titre 2)		+23 218 858	
Total des CP ouverts	83 284 258 (hors titre 2)		83 284 258	
Total des CP consommés	0	57 898 076	57 898 076	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Développement et transfert	-743	64 900 000 63 733 220	64 900 000	64 900 000 63 732 477
02 – Fonction support	100 000 -2 000	49 479	100 000	100 000 47 479
Total des AE prévues en LFI	100 000	64 900 000	65 000 000	65 000 000
Total des AE consommées	-2 743	63 782 699		63 779 956

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Développement et transfert	13 257	64 900 000 60 391 435	64 900 000	64 900 000 60 404 692
02 – Fonction support	100 000 3 000	58 079	100 000	100 000 61 079
Total des CP prévus en LFI	100 000	64 900 000	65 000 000	65 000 000
Total des CP consommés	16 257	60 449 514		60 465 771

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	-2 743	75 000	0	16 257	75 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000	75 000	0	3 000	75 000	0
Subventions pour charges de service public	-5 743	0	0	13 257	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	63 782 699	59 990 400	58 656 007	60 449 514	59 990 400	57 898 076
Transferts aux entreprises	49 272 115	0	46 506 628	48 683 152	0	45 275 582
Transferts aux collectivités territoriales	-8 709	0	0	90 037	0	0
Transferts aux autres collectivités	14 519 293	59 990 400	12 149 378	11 676 324	59 990 400	12 622 494
Total hors FdC et AdP		60 065 400			60 065 400	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 214 600			+23 218 858	
Total*	63 779 956	63 280 000	58 656 007	60 465 771	83 284 258	57 898 076

* y.c. FdC et AdP

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2021		83 264		20 087 522				
Total		83 264		20 087 522				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		431 336		431 336				
Total		431 336		431 336				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		2 700 000		2 700 000				
Total		2 700 000		2 700 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 214 600		23 218 858				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400 58 601 687		59 990 400 57 843 871	59 990 400 57 843 871
02 – Fonction support		75 000 54 320	75 000 54 320		75 000 54 205	75 000 54 205
Total des crédits prévus en LFI *	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 214 600	+3 214 600		+23 218 858	+23 218 858
Total des crédits ouverts	0	63 280 000	63 280 000	0	83 284 258	83 284 258
Total des crédits consommés	0	58 656 007	58 656 007	0	57 898 076	57 898 076
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 623 993	+4 623 993		+25 386 182	+25 386 182

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2021 (60 065 400 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

- reports de crédits 2020 sur 2021 pour 83 264 € en AE et 20 087 522 € en CP (arrêté de report du 12 mars 2021) ;
- virement de crédits d'un montant de 431 336 € en AE et CP du programme 776 "recherche appliquée et innovation en agriculture" vers le programme 775 "développement et transfert en agriculture" du CASDAR pour le maintien du niveau de la dotation de l'appel à projet GIEE (décret de virement n°2021-830 du 28 juin 2021) ;
- ouverture de 2 700 000 € en AE et en CP par loi de finances rectificatives n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 en AE

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

et en CP pour le financement de projets qui répondent aux thématiques prioritaires du PNDAR (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique) ;

Ainsi, les ressources disponibles en 2021 pour le programme 775 ont été de 63 280 000 € en AE et de 83 263 509 € en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 63 280 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 83 284 258
AE engagées en 2021 (E2) 58 656 007	CP consommés en 2021 (P2) 57 898 076
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 544 005
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 623 993	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 47 354 071

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 21 753 808					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
21 753 808	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 21 753 808	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 544 005	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 11 209 803
AE engagées en 2021 (E2) 58 656 007		-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 47 354 071	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 11 301 936
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 22 511 739
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 18 187 170
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 4 324 569

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

La part relevant d'appels à projets pluriannuels est de 8,65 M€, soit 34 %.

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est payé en année n+1 à la remise d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n.

Les restes à payer sont répartis de la façon suivante :

Reste à payer au 31/12/2021	
conventions	22 429 738,75
CRA	8 575 872,49
ONVAR	1 752 614,67
AAP ARPIDA	2 417 407,25
AAP REFLEX	3 615 906,34
AAP Glyphosate	2 100 000,00
Action d'accompagnement	259 757,08
génétique animale	3 192 357,80
FAM - assistance technique	515 823,12
fonction support	82 000,00
TOTAL	22 511 738,75

Justification par action

ACTION

01 – Développement et transfert

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement et transfert		59 990 400	59 990 400		59 990 400	59 990 400
		58 601 687	58 601 687		57 843 871	57 843 871

Les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA, les chambres d'agriculture doivent, en application de la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
- programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- programme tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- des appels à projets nationaux et des actions transversales. Dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux des différents bénéficiaires du CASDAR seront mobilisés afin de participer à des actions thématiques transversales.

Pour l'exercice 2021, la consommation effective en AE est de 61 483 560 € minoré des rétablissements de crédits de 2 881 873 € suite au remboursement d'indus par l'Agence de services et de paiement.

Les ressources disponibles en 2021 sur l'action 1 ont été de 63 205 000 € en AE et de 83 209 259 € en CP.

Hors crédits LFR (2 700 000 €) non engagés du fait de leur date de mise à disposition, le taux d'exécution 2021 est de 99,6 % en AE et de 71,85 % pour les CP.

Les AE non exécutées avant la clôture budgétaire d'un total de 3 047 618€ correspondent principalement aux crédits de 2 700 000 € ouverts par LFR du 1er décembre 2021 sur le programme 775 et qui n'ont pu être engagés compte tenu de leur date de mise à disposition.

Ils seront engagés en 2022 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique).

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Le niveau de reliquat de CP (25 511 739 €) est principalement dû aux projets pluriannuels : en année n seuls 80 % des montants engagés sont versés, les restes des CP étant versés lors du solde, sur remise de justificatifs techniques et financiers.

Il convient de noter également un report de paiements, sur 2022, de l'instruction de certains dossiers qui étaient toujours en cours lors de la fin de gestion. Selon les dossiers, ces délais sont dus i) aux reports d'échéance accordés aux porteurs de projets du fait de la crise sanitaire (travaux ralentis) ou ii) à un surcroît d'activité, pour l'administration comme pour les bénéficiaires, lié à la préparation des dispositifs du Programme national de développement agricole et rural PNDAR 2022-2027.

La part relevant d'appels à projets pluriannuels est de 8 649 136€ soit 34 %,

Le reste relève des programmes annuels dont le solde est payé en année n+1 au vu d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 990 400	58 601 687	59 990 400	57 843 871
Transferts aux entreprises		46 506 628		45 275 582
Transferts aux autres collectivités	59 990 400	12 095 059	59 990 400	12 568 289
Total	59 990 400	58 601 687	59 990 400	57 843 871

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38 521 316 € pour les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
- 1 800 000 € pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;
- 7 707 720 € pour les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 7 976 431 € pour le programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 800 000 € pour l'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 2 100 000 € pour un appel à projets mis en œuvre par FranceAgriMer pour la réduction de l'utilisation du Glyphosate ;
- 75 000 € pour l'action thématique transversale agroforesterie ;
- 73 787 € pour une action thématique mis en œuvre par la CAPAM (chambre d'agriculture de Mayotte).

ACTION**02 – Fonction support**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		75 000	75 000		75 000	75 000
		54 320	54 320		54 205	54 205

Les crédits de cette sous-action ont financé les actions supports du programme 775 comme les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État à hauteur de 60 000 € en AE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	75 000		75 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 000		75 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		54 320		54 205
Transferts aux autres collectivités		54 320		54 205
Total	75 000	54 320	75 000	54 205

Il est à noter que la part de la fonctions support sur les crédits du programme est très faible : 0,1 % des crédits.

Le reliquat en AE et en CP au 31/12/2021 sur l'action 02 est principalement dû à la situation sanitaire ayant engendrée une diminution des frais de missions (dont les frais de transports) ainsi que des frais logistiques liés à des séminaires qui ont été remplacés par des visio-conférences.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 554 976	39 555 539	39 000 000	39 000 000	39 357 409	38 943 286
Transferts	39 554 976	39 555 539	39 000 000	39 000 000	39 357 409	38 943 286
FranceAgriMer (P149)	10 564 474	8 451 579	8 000 000	8 000 000	10 027 802	8 151 513
Transferts	10 564 474	8 451 579	8 000 000	8 000 000	10 027 802	8 151 513
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)						1 205
Transferts						1 205
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	120 000	36 000				58 595
Transferts	120 000	36 000				58 595
Total	50 239 450	48 043 118	47 000 000	47 000 000	49 385 211	47 154 599
Total des transferts	50 239 450	48 043 118	47 000 000	47 000 000	49 385 211	47 154 599

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 34,55 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 4,8 M€.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre :
 - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 7,9 M€ ;
 - de l'AAP en faveur de la sortie du glyphosate dans le cadre de l'appel à projets "démultiplication pour un montant de 2,1 M€.

PROGRAMME 776
Recherche appliquée et innovation en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Valérie Baduel

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Précisions sur le changement de responsable du programme

Valérie BADUEL a été nommée directrice générale de l'enseignement et de la recherche à compter du 4 janvier 2021 à la suite d'Isabelle CHMITELIN.

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, permet d'orienter les actions des acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole et rural vers les objectifs prioritaires pour l'agriculture française, en tenant compte des attentes sociétales et des besoins des consommateurs et en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Le programme 776 mobilise pour cela l'ensemble des acteurs, notamment les instituts techniques agricoles qualifiés, autour d'un nombre restreint de thèmes, en renforçant le *continuum* entre recherche, enseignement et développement, pour produire des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs, favoriser le développement des compétences, susciter des processus d'innovation interactive et accompagner les transitions des exploitations agricoles, dans le cadre de démarches collectives. En effet, l'innovation et la recherche appliquée dans des domaines aussi divers que les techniques de production, la valorisation des ressources génétiques, les approches humaines et sociales, le développement de nouveaux débouchés sont indispensables pour accompagner les agriculteurs vers des modèles agro-écologiques.

Le programme finance les actions de recherche appliquée à travers quatre volets :

- Les programmes pluriannuels, mis en œuvre par les instituts techniques agricoles, représentent 60 % des dépenses. Ce mode de financement concerne des actions de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles (ITA). Le contrat d'objectifs signé entre le ministre chargé de l'Agriculture et le président de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) constitue le cadre de référence à partir duquel les instituts techniques élaborent et conduisent leurs programmes d'actions pour toute la période du PNDAR. Le ministre chargé de l'agriculture approuve le programme pluriannuel après avis du conseil scientifique et technique de l'ACTA. Il fixe chaque année le montant maximum des subventions accordées pour leur financement et précise chaque année les attentes du ministère dans le cadre de ces programmes. Il en organise l'évaluation à mi-parcours ;
- Les actions thématiques transversales constituent une modalité, introduite dans l'actuel PNDAR. Elles représentent 8 % des dépenses, et visent à mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun au réseau des ITA, qui étaient initialement traitées dans le cadre des programmes pluriannuels et annuels des ITA ou dans les appels à projets ;
- Les appels à projets sont publiés annuellement et portent sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'Agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ils représentent 29 % des dépenses. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 - Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales du volet agricole du grand plan d'investissement visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs. Ces appels à projets sont largement ouverts. Peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, les bureaux d'études, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique ;

- Enfin, 3 % des dépenses du programme 776 soutiennent des « actions d'accompagnement » des programmes pluriannuels portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence.

Les projets et programmes soutenus par le programme 776 contribuent ainsi à développer des outils et méthodes permettant aux agriculteurs de s'adapter aux changements économiques et climatiques, de valoriser et développer de nouveaux produits ou de nouvelles formes d'activités. Ils concourent alors à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques, au développement de l'agriculture biologique, de l'autonomie protéique, de l'agroforesterie ou encore du bien-être animal. A titre d'illustration, le projet « Carbon Dairy » a développé, grâce à des financements du programme 776, un outil permettant de mesurer l'impact d'une ferme laitière sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre, pertes d'azote vers l'eau, etc.). Près de 10 000 exploitations ont déjà été diagnostiquées dans ce cadre, avec un objectif de 30 000 exploitations d'ici 2023. Si, comme l'envisage le projet, ces 30 000 exploitations réduisent leur empreinte carbone de 20 %, l'économie globale sera de 1 million de tonnes équivalent CO₂.

En 2021, un accent particulier a été mis sur le financement d'actions visant à accompagner ou anticiper la suppression de produits phytosanitaires, comme le glyphosate, enjeu particulièrement prégnant pour les années à venir. C'est également en 2021 qu'a été finalisée la construction du portefeuille de projets visant à proposer des alternatives aux néonicotinoïdes pour la filière betterave (7 M€ au total, dont 2 M€ P776). A travers la mise en place d'un appel à projets annuel dédié lors de cette programmation, les établissements de l'enseignement technique agricole ont été soutenus dans leurs transitions agroécologiques. Ainsi, 35 % des établissements sont certifiées "haute valeur environnementale" (HVE) et 28 % des surfaces de l'enseignement agricole sont en agriculture biologique. Ils ont réduit l'utilisation des intrants chimiques de synthèse et 80 % d'entre eux n'ont pas utilisé de glyphosate en 2021.

Par ailleurs, à travers un soutien à l'animation de la cellule "Recherche Innovation Transfert", deux centres de ressources ont été créés (Alternatives aux herbicides et au cuivre) et mis en ligne sur EcophytoPIC lors de cette programmation. Ils mettent à disposition des agriculteurs et de leurs conseillers les différentes connaissances à jour produites grâce au financement public, de manière agrégée et hiérarchisées.

Enfin, à travers une action d'accompagnement soutenue par le CASDAR, l'ACTA a créé et mis en ligne une base de données gratuite "RD-AGRI", qui recense les résultats de recherche et d'innovation produits par les projets et programmes soutenus par le CASDAR de manière exhaustive. L'ensemble des bénéficiaires de la recherche et du développement agricole alimentent la base de données au fil des résultats obtenus, qui bénéficient ensuite à l'ensemble des acteurs de l'innovation jusqu'aux agriculteurs.

En 2021, le réseau des instituts techniques agricoles de l'ACTA s'est fortement mobilisé dans le cadre des appels à projets « Horizon Europe 2021 » grâce au soutien du programme 776. Les résultats obtenus, avec un taux de succès de près de 60 % et plus 8 M€ mobilisés en 2021, sont très supérieurs aux cibles fixées et démontrent la capacité à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen. Ils sont le reflet de la qualité des travaux menés par les instituts techniques et constituent une reconnaissance de leur expertise (voir indicateur 1.1).

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776. Le réseau a démontré son agilité durant la crise sanitaire en complétant la diffusion papier des publications par des articles dans les médias numériques et l'organisation de formations et journées techniques en visioconférence particulièrement suivies (voir indicateurs 1.2 et 1.3).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	Non connu	29	30	58	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	Non connu	3,3	3,3	8,43	4

Commentaires techniques

Il convient de considérer la grande variabilité des résultats issus des appels à projets d'une année à l'autre, empêchant d'extrapoler *in extenso* ces résultats sur l'avenir.

INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	Non connu	11 000	11 000	11 675	13 000

Commentaires techniques

Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils,...) et empruntent divers canaux de diffusion. Cet indicateur rend compte de la diffusion d'articles et reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus *via* les médias traditionnels et numériques.

INDICATEUR

1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de journées-participant à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	60 000	60 000	98 000	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	6 000 000	8 000 000	10 000 000	10 000 000

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres états membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un également un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

Indicateur 1.1 "Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen"

L'année 2021 a marqué le démarrage du programme "Horizon Europe". En cohérence avec le Plan d'action national pour l'Amélioration de la Participation Française aux dispositifs Européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE), le réseau ACTA-ITA s'est fortement mobilisé dans le cadre des appels à projets Horizon Europe 2021. Les résultats, très supérieurs aux cibles fixées, sont le reflet de la qualité des travaux menés par les ITA et constituent une reconnaissance de leur expertise au niveau européen.

Les ITA participent ainsi à 21 projets financés : 4 sur la thématique "Fam to Fork", 2 sur "Zéro Pollution", 2 sur "Climat", 8 sur "Gouvernance", 1 sur "CIRC-BIO", 3 sur "Biodiversité" et 1 sur "Sol".

S'agissant des coordinations, un projet de grande ampleur a été mis en œuvre par l'Idèle (Institut de l'élevage) avec le réseau de fermes de démonstrations sur le Climat (23 M€ et 80 partenaires), une coordination portée par Arvalis (Institut du végétal) sur l'innovation variétale en lien avec les traits racinaires et une coordination de l'IFV (Institut français de la vigne et du vin) sur un réseau européen de Groupes Opérationnels portant sur les actions pour le climat en viticulture. Le taux de succès des coordinations est de 75 %.

Les financements obtenus par 12 ITA sur cette vague d'appels à projet s'élèvent à 8,43 M€ pour un taux de succès de 58 %.

A noter également que le réseau ACTA-ITA a obtenu un financement d'1 M€ dans le cadre de l'appel à projet exceptionnel « Green Deal », qui ne rentre pas dans le périmètre de calcul de l'indicateur.

Indicateur 1.2 "Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques"

La diffusion et l'appropriation des résultats issus des travaux du réseau ACTA-ITA sont des éléments clés pour que leurs travaux aient un impact sur le terrain. En cohérence avec les objectifs du PNDAR, une progression régulière est attendue. En 2021, les publications ont été maintenues à un niveau élevé malgré la crise sanitaire grâce à la montée en puissance de la diffusion *via* les médias numériques. La part de la diffusion *via* les médias papiers demeure au même niveau que l'année précédente.

Indicateur 1.3 "Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles"

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021, le réseau ACTA des instituts techniques agricoles a amplifié le développement de son offre de formation en distanciel, de contenus web et de webinaires. À l'exception de quelques manifestations qui ont pu être maintenues en présentiel, la plupart des rencontres et journées techniques ont été réalisées en format numérique ou dans un format mixant le présentiel et le distanciel, permettant ainsi de toucher un nombre de personnes beaucoup plus important. Le sous-indicateur sur l'organisation des journées techniques ou formations a ainsi largement dépassé les prévisions.

De même, la fréquentation des sites internet a dépassé les prévisions, traduisant ainsi le besoin des cibles d'accéder à de l'information qu'elles obtenaient auparavant par des moyens plus traditionnels. Il est possible que la progression des visites sur internet soit plus modeste à l'avenir.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000 -36 548	62 584 600 67 515 446	65 634 600 67 478 898	65 634 600
02 – Fonction support	300 000 231 907	33 763	300 000 265 670	300 000
Total des AE prévues en LFI	3 350 000	62 584 600	65 934 600	65 934 600
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+10 480 993 (hors titre 2)		+10 480 993	
Total des AE ouvertes	76 415 593 (hors titre 2)		76 415 593	
Total des AE consommées	195 359	67 549 209	67 744 568	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000 174 506	62 584 600 55 541 983	65 634 600 55 716 489	65 634 600
02 – Fonction support	300 000 61 886	40 184	300 000 102 070	300 000
Total des CP prévus en LFI	3 350 000	62 584 600	65 934 600	65 934 600
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+62 894 756 (hors titre 2)		+62 894 756	
Total des CP ouverts	128 829 356 (hors titre 2)		128 829 356	
Total des CP consommés	236 392	55 582 166	55 818 558	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation	-123 533	70 700 000 71 734 363	70 700 000	70 700 000 71 610 830
02 – Fonction support	300 000 64 368	1 857	300 000	300 000 66 225
Total des AE prévues en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des AE consommées	-59 165	71 736 220		71 677 055

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation	561 042	70 700 000 66 035 938	70 700 000	70 700 000 66 596 981
02 – Fonction support	300 000 53 933	30 044	300 000	300 000 83 977
Total des CP prévus en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des CP consommés	614 975	66 065 983		66 680 958

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	-59 165	3 350 000	195 359	614 975	3 350 000	236 392
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	67 291	300 000	231 907	46 032	300 000	61 886
Subventions pour charges de service public	-126 456	3 050 000	-36 548	568 943	3 050 000	174 506
Titre 6 – Dépenses d'intervention	71 736 220	62 584 600	67 549 209	66 065 983	62 584 600	55 582 166
Transferts aux entreprises	-141 940	0	-189 878	307 545	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	419 079	0	-4 000	143 105	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	71 459 081	62 584 600	67 743 087	65 615 333	62 584 600	55 578 166
Total hors FdC et AdP		65 934 600			65 934 600	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+10 480 993			+62 894 756	
Total*	71 677 055	76 415 593	67 744 568	66 680 958	128 829 356	55 818 558

* y.c. FdC et AdP

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2021		3 612 329		56 026 092				
Total		3 612 329		56 026 092				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						431 336		431 336
Total						431 336		431 336

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		7 300 000		7 300 000				
Total		7 300 000		7 300 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		10 912 329		63 326 092		431 336		431 336

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		65 634 600 67 478 898	65 634 600 67 478 898		65 634 600 55 716 489	65 634 600 55 716 489
02 – Fonction support		300 000 265 670	300 000 265 670		300 000 102 070	300 000 102 070
Total des crédits prévus en LFI *	0	65 934 600	65 934 600	0	65 934 600	65 934 600
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+10 480 993	+10 480 993		+62 894 756	+62 894 756
Total des crédits ouverts	0	76 415 593	76 415 593	0	128 829 356	128 829 356
Total des crédits consommés	0	67 744 568	67 744 568	0	55 818 558	55 818 558
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 671 025	+8 671 025		+73 010 798	+73 010 798

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	65 934 600	65 934 600	0	65 934 600	65 934 600
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	65 934 600	65 934 600	0	65 934 600	65 934 600

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2021 (65 934 600 € en AE et en CP) ont été complétés, en gestion, par les mouvements de crédits suivants :

- reports de crédits 2020 sur 2021 d'un montant de 3 612 329 € en AE et 56 026 092 € en CP (arrêté du 12 mars 2021) ;
- virement de crédits d'un montant de 431 336 € en AE et en CP vers le programme 775 «Développement et transfert en agriculture» du CASDAR pour le maintien du niveau de la dotation de l'appel à projet GIEE (décret de virement n° 2021-830 du 28 juin 2021) ;

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

- ouverture de 7 300 000 € en AE et en CP par loi de finances rectificatives n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 en AE et en CP pour le financement de projets qui répondent aux thématiques prioritaires du PNDAR (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique) ;

Les crédits ouverts au titre de la gestion 2021 s'élèvent au total à 76,41 M€ en AE et à 128,83 M€ en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 76 415 593	CP ouverts en 2021 * (P1) 128 829 356
AE engagées en 2021 (E2) 67 744 568	CP consommés en 2021 (P2) 55 818 558
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 495 774
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 671 025	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 45 322 785

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 54 604 195				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 54 604 195	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 10 495 774	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 44 108 422
AE engagées en 2021 (E2) 67 744 568	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 45 322 785	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 22 421 783
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 66 530 204
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 25 196 660
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 41 333 545

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer au 31/12/2021 s'élève à 66 530 204 € (contre 54,60 M€ en 2020).

Le niveau de reliquat de CP est principalement dû aux projets pluriannuels (75 % soit 49,97 M€) : en année N seuls 30 % des montants engagés sont versés, les restes des CP étant versés en cours de projet puis lors du solde, sur remise de justificatifs techniques et financiers. Les soldes de programmes annuels (13,75 M€), d'actions thématiques transversales (2,59 M€), et de dépenses de fonctionnement (0,22 M€) représentent 25 % des restes à payer.

Outre l'évolution due à l'échéancier de paiement des projets pluriannuels et des programmes annuels, il convient de noter également un report de paiements, sur 2022, de l'instruction de certains dossiers qui étaient toujours en cours lors de la fin de gestion. Selon les dossiers, ces délais sont dus i) aux reports d'échéance accordés aux porteurs de projets du fait de la crise sanitaire (travaux ralentis) ou ii) à un surcroît d'activité, pour l'administration comme pour les bénéficiaires, lié à la préparation des dispositifs du PNDAR 2022-2027. Il s'agit principalement de :

- seconds versements sur programme annuel, action thématique transversale et une action d'accompagnement 2021 (3,4 M€) ;
- soldes des programmes Expérimentation et Dépérissement du vignoble 2017 (2,5 M€) gérés par FranceAgriMer ;
- soldes d'une dizaine de programmes annuels et d'action thématiques transversales 2020 (5,2 M€).

Justification par action

ACTION

01 – Recherche appliquée et innovation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche appliquée et innovation		65 634 600	65 634 600		65 634 600	65 634 600
		67 478 898	67 478 898		55 716 489	55 716 489

La consommation en AE des crédits de l'action 01 d'un total de 67 478 898 €, tient compte du retrait d'engagements juridiques sur années antérieures (1 061 766 €) opéré suite aux réfections effectuées sur soldes des programmes et projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

Pour l'exercice 2021, la consommation effective en AE est de 68 540 664 €.

Les ressources disponibles en 2021 sur l'action 1 ont été de 76 115 593 € en AE et de 128 529 356 € en CP.

Hors crédits LFR (7,3 M€) non engagés du fait de leur date tardive de mise à disposition, le taux d'exécution 2021 est de 99,6 % en AE et de 45,7 % pour les CP.

Les AE non exécutées avant la clôture budgétaire d'un total de 7 578 665 € correspondent principalement aux crédits de 7,3 M€ ouverts par loi de finances rectificative du 1er décembre 2021 et qui n'ont pu être engagés compte tenu de leur date de mise à disposition.

Ils seront engagés en 2022 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires (mesures préventives ou alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique).

Hormis les crédits de 7,3 M€ de LFR, le niveau de reliquat de CP (72 812 868 €) est principalement dû aux projets pluriannuels : en année n seuls 30 % des montants engagés sont versés, les restes des CP étant versés en cours de projet puis lors du solde, sur remise de justificatifs techniques et financiers.

Il convient de noter également un report de paiements, sur 2022, de l'instruction de certains dossiers qui étaient toujours en cours lors de la fin de gestion. Selon les dossiers, ces délais sont dus i) aux reports d'échéance accordés aux porteurs de projets du fait de la crise sanitaire (travaux ralentis) ou ii) à un surcroît d'activité, pour l'administration comme pour les bénéficiaires, lié à la préparation des dispositifs du Programme national de développement agricole et rural PNDAR 2022-2027. Il s'agit principalement de :

- seconds versements sur programmes annuels, action thématique transversale et une action d'accompagnement 2021 (3 398 515 €) ;
- soldes des programmes Expérimentation et Dépérissement du vignoble 2017 (2 500 644 €) gérés par FranceAgriMer ;
- soldes d'une dizaine de programmes annuels et d'action thématiques transversales 2020 (5 091 019 €).

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

Deux dispositifs du plan de relance financés depuis les crédits du programme 362 "Écologie" se positionnent de manière complémentaire aux dispositifs mis en œuvre par les actions financées par le programme 776 :

Volet C « Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation » de la mesure « Plan Protéines végétales ». Ce volet vise à soutenir la recherche, le développement et l'innovation indispensables à l'atteinte de l'objectif de doublement des surfaces en plantes riches en protéines d'ici 2030. Un programme de 5 projets du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 est en cours pour un soutien France Relance d'un montant de 20 M €. Il s'inscrit en particulier en complémentarité des actions menées par les instituts techniques Terres Inovia et Idele, et de celles conduites par les chambres agricultures dans le cadre de leurs programmes pluriannuels ou de projets lauréats des appels à projets du programme 776. L'objectif est de donner un « coup d'accélérateur » sur cette thématique, de fournir aux agriculteurs les outils techniques et opérationnels pour assurer la souveraineté protéique et la compétitivité de leurs exploitations. Un dispositif de pilotage et de suivi dédié est mis en place pour cette action. Les résultats obtenus seront capitalisés avec les outils et méthodes déployés dans le cadre du PNDAR (Cellule Recherche Innovation Transfert, plateforme Rd-agri) et de sa thématique prioritaire « Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture ».

Volet D « Dispositif de soutien au test de matériel et démonstrateur » de la mesure "accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle: le projet "ABA PIC" d'un montant de 1,9 M € ayant pour objectif de renforcer la capacité de la recherche appliquée à travailler les solutions innovantes de biocontrôle et l'association biocontrôle/agroéquipement, en appui aux entreprises du secteur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 050 000	-36 548	3 050 000	174 506
Subventions pour charges de service public	3 050 000	-36 548	3 050 000	174 506
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 584 600	67 515 446	62 584 600	55 541 983
Transferts aux entreprises		-189 878		
Transferts aux collectivités territoriales		-4 000		4 000
Transferts aux autres collectivités	62 584 600	67 709 324	62 584 600	55 537 983
Total	65 634 600	67 478 898	65 634 600	55 716 489

Le programme 776 ne finance pas de "Subventions pour charges de service public (SCSP)" dédiées aux opérateurs. En 2021, il n'y a pas eu d'engagement au titre de SCSP, ni de transferts aux entreprises et aux collectivités territoriales. Les montants négatifs indiqués correspondent aux retraits d'engagement sur années antérieures, réalisés sur ces catégories de dépenses.

Dans le cadre des orientations du PNDAR 2014-2020, prolongé en 2021, l'exécution 2021 a été la suivante :

1) Programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural mis en œuvre par les instituts techniques agricoles qualifiés (ITA), actions thématiques transversales et actions d'accompagnement : 47 420 380 € en AE (hors réfections de 143 124 €) et 39 956 847 € en CP

• programmes pluriannuels et annuels de développement agricole rural : 39 248 289 € en AE et 33 551 261 € en CP (dont 3 499 938 € au titre de soldes de programmes annuels des années antérieures).

Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles, coordonnés par l'association de coordination technique agricole (ACTA), dont la qualification accordée par le ministère est revue tous les cinq ans. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les ITA et l'ACTA dans le cadre de leurs programmes pluriannuels. Il fixe le montant maximum de subventions accordées pour leur financement.

• actions d'accompagnement venant en appui des actions des ITA : 2 914 075 € en AE et 2 383 381 € en CP (dont 1 509 159 € au titre de solde d'actions des années antérieures).

Les actions engagées en 2021, en complément des programmes de développement agricole et rural mis en œuvre par les ITA, sont les suivantes :

1. l'animation du Réseau national d'expertise scientifique et technique sur les sols (RNEST) menée par l'ACTA. Ce réseau a pour mission principale de renforcer la cohésion de l'expertise et des initiatives scientifiques et techniques sur les sols pour orienter les politiques publiques, et répondre aux besoins des acteurs concernés par la gestion des sols ;
2. l'intégration d'ARMEFLHOR dans le réseau des ITA qualifiés ;
3. l'accompagnement du renforcement juridique de la coopération en expérimentation horticole mené par ASTREDHOR ;
4. l'accompagnement des travaux de la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT) sur la période 2021-2023. Coordonnée par l'ACTA, la cellule a pour mission principale d'accélérer le transfert de l'innovation et des connaissances acquises et identifier les travaux de recherche-innovation nécessaires. Sur la période 2021-2023, les travaux menés porteront sur les 5 thématiques identifiées :
 - Eau et adaptation au changement climatique (Varenne agricole)
 - Autonomie protéique et bouclage du cycle de l'azote
 - Communication digitale
 - Bien-être animal
 - Alternatives au cuivre en viticulture
5. l'animation et la maintenance de la plateforme RD-AGRI par l'ACTA avec pour objectif de donner de la visibilité aux projets de recherche et de développement agricole ;
6. l'accompagnement du programme annuel 2021 du CTIFL ;
7. l'accompagnement de l'animation de 2 UMT :
 - UMT "eBIS" menée, par l'IDEL, avec pour objectif le développement de méthodes d'évaluation génomique des bovins adaptées à la diversité des populations concernées et des phénotypes étudiés.
 - UMT "BIRD" menée par l'ITAVI ayant l'ambition d'ancrer les productions avicoles sur leurs territoires et d'intégrer une démarche de bio-économie, grâce à une recherche collaborative, associant des acteurs tiers, du monde économique et de la société.

• actions thématiques transversales (ATT) : 5 258 016 € en AE et 4 022 205 € en CP (dont 916 185 € au titre de solde d'ATT des années antérieures) :

Il s'agit d'une mesure prévue dans le PNDAR 2014-2020 et le contrat d'objectifs de l'ACTA 2014-2020, prolongés en 2021, dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun.

Un premier groupe de 5 ATT a été mis en place depuis 2015 au sein du réseau des instituts techniques agricoles :

- « Biodiversité et bio-contrôle » en partenariat avec l'Institut technique du végétal (ARVALIS), l'institut technique de l'horticulture (ASTREDHOR), l'institut français des productions cidricoles (IFPC), l'institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) ;
- « Économie circulaire » en partenariat avec ASTREDHOR, l'institut français du porc (IFIP), IFV, l'institut de l'élevage (IDELE), l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) et l'institut technique de la betterave (ITB) ;
- « SYPRE - mise au point et évaluation de Systèmes de Production performants et Respectueux de l'Environnement » en partenariat avec l'institut technique des oléoprotéagineux et du chanvre (Terre Inovia), ARVALIS et ITB ;
- « Élevage demain » en partenariat avec IFIP, IDELE, ITAVI ;
- « Agriculture biologique - lever les verrous techniques » - en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, Terre Inovia, l'institut technique des plants de pommes de terre (FN3PT), IFIP, IFPC, IFV, IDELE, ITAB, ITAVI et l'institut technique des plantes aromatiques, médicinales et à parfum (ITEIPMAI).

Ces ATT sont conduites en mode projet. Le rôle de chef de file est assuré par l'ACTA. Le financement de ce groupe d'ATT (2,22 M€ en AE et 0,67 M€ en CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés.

Une sixième ATT a été mise en place en 2016 pour mieux coordonner les réseaux d'élevage et l'acquisition de référence. Le rôle de chef de file est assuré par l'IDELE. L'IFIP et l'ITAVI en sont les partenaires. Les chambres d'agriculture sont associées au pilotage et directement impliquées dans la plupart des actions. Le financement de cette ATT (2,46 M€ en AE et 1,97 M€ en CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés et par le redéploiement d'une partie du programme « expérimentations » de FranceAgriMer.

Une septième ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en place en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CAS DAR et portant sur cette thématique. Elle a été financée en 2021 par redéploiement de crédits alloués au programme annuel de l'IFV (0,60 M€ en AE et 0,48 M€ en CP).

2) appels à projets (AAP) et projets commissionnés : 21 120 284 € en AE (hors réfections de 918 643 €) et 15 759 641 € en CP

L'objectif retenu pour la conduite des appels à projets est de travailler à l'amélioration régulière de la qualité des projets présentés et des travaux conduits ensuite pour leur mise en œuvre. L'un des facteurs importants pour l'amélioration de la qualité scientifique et technique de la recherche et pour le renforcement de sa capacité d'innovation au service d'une filière est la mise en commun de moyens et des savoirs, notamment en favorisant le travail au sein d'unités mixtes technologiques (UMT) ou de réseaux mixtes technologiques (RMT). Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent participer à ces projets dans le cadre de leur mission « Développement, expérimentation et innovation ».

Suite à la baisse des crédits LFI 2021, la programmation des AAP a été réduite de 13,72 % (23,68 M€ en 2020 contre 20,43 M€ en 2021). Les huit appels à projets financés en 2021 sont les suivants :

- « Innovation et partenariat » **4 572 268 € en AE et 3 857 345 € en CP** : les travaux menés doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole. Les projets sélectionnés privilégient à la fois le caractère innovant, la capacité à nouer des partenariats structurants pour des thématiques prioritaires pour le secteur agricole (agro-écologie, agriculture biologique, Ecophyto, Ecoantibio). Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique. Dix projets ont été engagés en 2021 pour

4 611 851 €. L'exécution en CP de 3 896 928 € correspond à hauteur 2 513 372 € à des seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

L'instruction du solde d'un projet a conduit le bénéficiaire d'une subvention CASDAR à rembourser un trop perçu d'un montant de 39 583 € en AE et en CP. Conformément aux dispositions du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, ce remboursement s'est traduit par un rétablissement de crédit (RDC) venant en atténuation des dépenses réalisées.

• **« Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » 2 649 016 € en AE et 2 070 977 € en CP** : l'appel à projets porte sur des actions de recherche dans le domaine technologique, en réponse aux attentes des filières, de la production et de la transformation des produits agricoles. Dix projets ont été engagés en 2021 pour 2,64 M€. L'exécution en CP de 2,07 M€ correspond à hauteur 1 276 273 € à des seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

• **« Semences et sélection végétale » 1 031 891 € en AE et 774 919 € en CP** : cet appel à projet vise à rapprocher, dans le domaine des semences et de la sélection végétale, la recherche publique et des professionnels du secteur des semences, pour fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche en matière d'amélioration variétale. Sept projets lauréats de 2021 (1 M€) et un projet lauréat de 2020 (31 891 €) ont été engagés. L'exécution en CP correspond à hauteur 465 352 € à des seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

• **« Expérimentations » mis en œuvre par FranceAgriMer 10 053 033 € en AE et 8 042 426 € en CP** : Il vise à renforcer l'efficacité économique des filières notamment en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable en appui au projet agro-écologique pour la France. Il comprend des actions d'expérimentation conduites notamment dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture et des oléoprotéagineux. Il s'agit de travaux de recherche et d'expérimentation, visant à améliorer la compétitivité des entreprises, produisant à la fois des références et de l'appui technique. Il est conduit sous forme d'appels à projets par filière et d'un appel à projets régionalisé. Le financement est assuré dans le cadre d'une convention financière entre le MAA et FranceAgriMer. En 2021, 45 projets ont été retenus pour un total de 10,05 M€ (19 projets nationaux pour 4,11 M€, 26 projets régionaux pour 5,94 M€).

• **« Lutte contre le dépérissement du vignoble » 200 000 € en AE et 160 000 € en CP** : cet appel à propositions, mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre de l'ATT correspondante et conduit sous l'expertise d'un comité scientifique qui a également expertisé l'action conduite par l'IFV, vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est financé par redéploiement de crédits alloués au programme « Expérimentations » de FranceAgriMer sur la filière viticole. Un comité scientifique spécifique, dont le secrétariat est assuré par la DGER, a été mis en place pour expertiser les projets déposés dans le cadre de cet appel à propositions. Trois projets ont été subventionnés.

• **"Alternatives au glyphosate" 1 404 501 € en AE et 421 350 € en CP** : pour accompagner la sortie du glyphosate, un appel à projet de recherche « d'alternatives à l'usage d'herbicides à base de glyphosate » a été lancé en 2021.

Il a pour objectif la production de connaissances et de solutions finalisées pour lever les situations d'impasse où aucune alternative appropriée à l'usage d'herbicides à base de glyphosate n'est encore actuellement disponible. Il s'agit ainsi de développer des solutions de substitution, ne faisant pas appel à des produits chimiques de synthèse, et/ou de reconception des systèmes de culture permettant l'abandon de glyphosate, tout en prenant en compte la performance socioéconomique des exploitations, les enjeux du changement climatique, la protection des cultures, la qualité sanitaire des productions au niveau de la récolte et de la première transformation et intégrant les questions d'organisation du travail, de sécurité et de santé sur l'exploitation. Cinq projets lauréats ont été subventionnés.

• **« L'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques » 250 000 € en AE et 4 000 € en CP** : Pour répondre à une des priorités du Plan Enseigner à produire autrement (EPA2), et accompagner la sortie du glyphosate des exploitations de l'enseignement agricole, un appel à projets interne à l'enseignement agricole **"Accompagnement des établissements d'enseignement agricole vers la sortie du glyphosate"** a été initié en 2021 avec pour objectif la mise en œuvre de solutions scientifiquement éprouvées pour arrêter définitivement l'usage d'herbicides à base de glyphosate dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole toutes filières confondues. L'institut Agro est porteur du projet Glycos'EPA pour un montant de 250 000 €.

La consommation en CP de 4 000 € correspond à un versement d'un solde d'un projet d'année antérieure.

• **« Réseaux mixtes technologiques » 510 000 € en AE et 353 751 € en CP** : il vise à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux. En 2021, 3 projets du RMT agréé pour la période 2021-2023 ont été financés. L'exécution en CP correspond à hauteur 200 751 € à des versements sur des projets lauréats des années antérieures.

Enfin, des projets commissionnés ont également été financés :

- **Traque aux innovations glyphosate 249 575 € en AE et 74 873 € en CP** : ce projet commissionné a pour objectif de motiver et d'amplifier l'abandon du glyphosate par les agriculteurs en repérant, en analysant et en mettant en lumière les trajectoires de changement de pratiques d'agriculteurs ayant conduit à l'abandon de l'usage de cet herbicide. L'INRAE est porteur du projet TAGAÏDA « Trajectoires d'abandon du glyphosate par des agriculteurs innovants, pour leur déploiement en agriculture » pour un montant de 249 575 €.
- **Anticipation des usages orphelins 200 000 € en AE** : les retraits de molécules ou d'usages, en raison du profil défavorable de ces produits pour la santé ou pour l'environnement, se multiplient. Ces situations peuvent aboutir à des « impasses » de lutte contre une maladie/ravageur, notamment dans des plus petites filières dites orphelines, qui constituent de trop petits marchés pour les metteurs en marchés. L'enjeu, pour la recherche appliquée, est de mieux anticiper les problématiques d'impasses techniques dans le domaine de la protection des cultures, et de se mettre en capacité d'y répondre tout en se conformant aux ambitions de la transition agro-écologique. L'ACTA est porteur du projet commissionné RACAM « Renforcer l'anticipation et la capacité de recherche et développement sur les alternatives aux molécules préoccupantes » pour un montant de 200 000 €.

ACTION

02 – Fonction support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		300 000	300 000		300 000	300 000
		265 670	265 670		102 070	102 070

La consommation en AE des crédits de l'action 02 d'un total de 265 670 €, tient compte du retrait d'engagements juridiques sur années antérieures (17 834 €) opéré suite aux réfections effectuées sur soldes de conventions relatives à la valorisation d'appels à projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

L'instruction du solde d'un projet a conduit le bénéficiaire d'une subvention CASDAR à rembourser un trop perçu d'un montant de 3 737 € en AE et en CP. Conformément aux dispositions du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, ce remboursement s'est traduit par un rétablissement de crédit venant en atténuation des dépenses réalisées.

Pour l'exercice 2021, la consommation, hors réfections, est de 283 504 € en AE (dont un rétablissement de crédit de 3 737 € en AE et en CP) et de **102 070 € en CP**. Les CP sur les engagements antérieurs s'élève à 36 496 €.

Les reliquats en AE et en CP sur l'action 02 sont principalement dû :

- à la situation sanitaire ayant engendré une diminution des frais de missions (dont les frais de transports) ainsi que des frais de représentation (dépenses de traiteurs). à l'absence de prestations d'évaluation externe en 2021 ;
- à l'échelonnement sur 2022 du paiement de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la refonte du SI en appui au suivi des programmes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	231 907	300 000	61 886
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	231 907	300 000	61 886
Titre 6 : Dépenses d'intervention		33 763		40 184
Transferts aux autres collectivités		33 763		40 184
Total	300 000	265 670	300 000	102 070

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 283 504 € en AE et 102 070 € en CP couvre :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 20 436 € en AE et 17 836 € en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER ;
- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural : 38 596 € en AE et 29 783 € en CP ;
- la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte et la migration du SI en appui au suivi des programmes (logiciel DARWIN) : 216 392 € en AE et 46 371 € en CP ;
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 8 080 € en AE=CP ;

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	11 122 989	8 898 392	10 000 000	10 000 000	10 253 033	8 202 426
Transferts	11 122 989	8 898 392	10 000 000	10 000 000	10 253 033	8 202 426
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)						57 449
Transferts						57 449
Universités et assimilés (P150)						75 986
Transferts						75 986
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	654 343	457 654	500 000	500 000	743 400	474 684
Subventions pour charges de service public	-2 923	7 901	50 000	50 000		71 194
Transferts	657 266	449 753	450 000	450 000	743 400	403 490
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 763 439	5 624 335	6 000 000	6 000 000	5 673 757	4 592 024
Subventions pour charges de service public	-123 533	561 042	3 000 000	3 000 000		103 312
Transferts	6 886 972	5 063 293	3 000 000	3 000 000	5 673 757	4 488 712
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	487 164	266 705	50 000	50 000	250 000	
Transferts	487 164	266 705	50 000	50 000	250 000	
Total	19 027 935	15 247 086	16 550 000	16 550 000	16 920 190	13 402 569
Total des subventions pour charges de service public	-126 456	568 943	3 050 000	3 050 000		174 506
Total des transferts	19 154 391	14 678 143	13 500 000	13 500 000	16 920 190	13 228 063

Les crédits du programme 776 du CASDAR ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **FranceAgriMer** pour sa mise en œuvre du programme :
 - « Expérimentations » programme visant à renforcer l'efficacité économique des filières notamment en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable en appui au projet agro-écologique pour la France : 10,05 M€ en AE et 8,04 M€ en CP ;
 - « Lutte contre le dépérissement du vignoble » programme visant à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble : 0,20 M€ en AE et 0,16 M€ en CP ;
 L'écart en CP constaté entre la prévision et le réalisé est du aux reports d'échéance de solde de conventions de 2021 sur 2022 du fait de la crise sanitaire (travaux des porteurs de projets ralentis).

- **L'ACTA** : mise en œuvre de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020, prolongé en 2021 ainsi que d'actions d'accompagnement ou de projets commissionnés portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Le réalisé en CP comprend également le paiement de second versement et de soldes d'actions d'accompagnement et de projets engagés les années antérieures.

L'écart en CP constaté entre la prévision et le réalisé est du i) aux reports d'échéance de solde de conventions de 2021 sur 2022 du fait de la crise sanitaire (travaux des porteurs de projets ralentis) et ii) à un surcroît d'activité, pour l'administration comme pour les bénéficiaires, lié à la préparation des dispositifs du Programme national de développement agricole et rural PNDAR 2022-2027.

- **L'INRAE**, lauréat en 2021 de projets de développement agricole et rural du programme Semences et sélection végétale ainsi que d'un projet commissionné "Traque aux innovations glyphosate".
Le réalisé en CP comprend également le paiement de soldes de projets engagés les années antérieures.
- **L'institut Agro**, lauréat du projet commissionné Glycos'EPA "Accompagnement des établissements d'enseignement agricole vers la sortie du glyphosate" pour répondre à une des priorités du Plan Enseigner à produire autrement (EPA2), et accompagner la sortie du glyphosate des exploitations de l'enseignement agricole.

Les versements effectués à l'ANSES et à l'Université de Tours correspondent à des soldes de projets IP et SSV engagés les années antérieures.